



## Lettre ouverte

Mme Kemi Adeosun  
Ministère fédéral des finances  
Ahmadu Bello Way, Central Business District,  
PMB 14, Abuja, Nigéria

Ministère nigérian des affaires étrangères  
Tafawa Balewa House,  
Off Ahmadu Bello Way, Central Business District,  
Abuja, Nigéria

M. Abubakar Malami, SAN,  
Procureur général et Ministre de la Justice,  
Federal Ministry of Justice,  
Federal Secretariat Towers, Shehu Shagari Way,  
Central Area, P.M.B. 192,  
Garki, Abuja, Nigéria

DFAE Direction du droit international public (DDIP)  
Taubenstrasse 16  
CH – 3003 Berne, Suisse

La Banque Mondiale  
Makhtar Diop, Vice President for Africa  
1818 H Street, NW Washington, DC 20433 USA

Lausanne, le 7 mars 2016

## **Restitution des fonds du clan Abacha**

Madame, Monsieur,

Dans les mois à venir, vos autorités vont convenir des modalités de restitution par la Suisse d'une somme de 321 millions de dollars confisquée à Sani Abacha, l'ancien dictateur nigérian et son entourage. Ces fonds vont être rendus suite à l'abandon, en Suisse, des poursuites pénales ouvertes jusqu'en 2014 contre son fils soupçonné d'avoir blanchi l'argent détourné par son père. En application d'un accord confidentiel conclu entre les autorités nigérianes et le clan Abacha en 2014, les autorités judiciaires genevoises ont en effet consenti à classer ces poursuites. En échange, le clan Abacha a accepté que ces

fonds, jusqu'alors gelés au Luxembourg, soient saisis et restitués au gouvernement nigérian. L'accord prévoit que leur usage soit soumis à un monitoring mis en place par la Banque Mondiale.

En 2005, la Suisse avait déjà restitué aux autorités d'Abuja plusieurs centaines de millions de dollars saisis sur des comptes appartenant à l'ancien président nigérian et à son clan. Cette restitution – la première de cette ampleur pour les autorités helvétiques – ne s'était pas déroulée sans difficultés. Les sommes rendues avaient été versées sur le compte de la République nigériane auprès de la Banque des Règlements Internationaux afin d'être affectées à des projets d'intérêt public. Sous la pression de la société civile suisse et nigériane, la Banque mondiale avait entrepris un monitoring a posteriori et reconnu qu'il avait été impossible de savoir précisément comment ces sommes avaient été utilisées. En 2006, des ONG suisses et nigérianes avaient dénoncé le fait qu'une partie des fonds restitués au Nigéria avait été allouée à des projets de développement déjà terminés ou inexistant.

En 2014, le Liechtenstein a à son tour restitué au Nigéria 203 millions de dollars détournés par Sani Abacha et son clan. Ainsi que la presse l'a révélé en février 2016, ces sommes ont été rendues sans précautions suffisantes. Destinées par le gouvernement de Goodluck Jonathan à l'achat d'armes pour lutter contre le groupe terroriste Boko Haram, elles semblent avoir disparu.

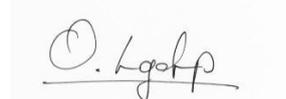
Dans ces circonstances, et afin d'éviter que l'histoire ne se répète, les organisations signataires tiennent à faire part de leurs attentes sur la façon dont la restitution des 321 millions d'avoires saisis en Suisse devrait être effectuée :

- Conformément aux principes prônés par les autorités suisses, cette restitution doit financer des projets destinés à améliorer les conditions de vie de la population nigériane.
- Ces sommes doivent être affectées à des programmes d'intérêt public, selon un processus transparent, impliquant les ONG suisses et nigérianes.
- Les versements doivent être effectués en tranches espacées dans le temps et conditionnés à la vérification de la bonne utilisation des fonds restitués. La Banque Mondiale devrait vérifier l'utilisation de ces fonds en faisant par exemple appel à des auditeurs indépendants.
- Les organisations de la société civile nigériane et helvétique doivent être informées des modalités de ce monitoring, de ses résultats et de l'avancement de la procédure de restitution.

Au Nigéria, où la société civile se mobilise, un jugement rendu en février par la Haute Cour fédérale de Lagos enjoint le nouveau président Muhammadu Buhari de rendre compte de l'usage de l'ensemble des avoires restitués.

Les organisations signataires demandent aux autorités et aux institutions concernées de s'assurer du respect de ces garanties minimales afin que l'argent volé au peuple nigérian soit restitué de façon à profiter effectivement à celles et ceux qui ont été spoliés.

Pour la Déclaration de Berne (Suisse)



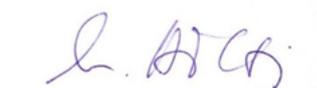
Olivier Longchamp  
Responsable finances et fiscalité

Pour Alliance Sud (Suisse)



Mark Herkenrath  
Directeur

Pour Transparency International Suisse



Martin Hilti  
Directeur général

Pour Coalition Against Corrupt Leaders  
(CACOL) (Nigéria)



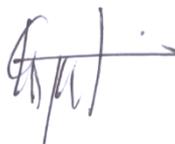
Debo Adeniran  
Executive Director

Pour le réseau africain pour  
l'environnement et la justice économique  
(ANEEJ) (Nigéria)



Rev. David Ugolor  
Executive Director

Pour Environmental Rights  
Action/Friends of the Earth, Nigéria



Godwin Uyi Ojo  
Executive Director

Pour le SERAP Socio-Economic Rights  
and Accountability Project (Nigéria)



Adetokunbo Mumuni  
Executive Director

Pour Accountability Lab (USA)



Blair Glencorse  
Executive Director